

Dectomax 5 mg/ml Pour-On Solution for Cattle

Autorisé

- Doramectin

Identification du produit

Dénomination du médicament:

Dectomax 5 mg/ml Pour-On Solution for Cattle

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Bovins

Voie d'administration:

Pour-on

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

5.00 milligram(s) / 1.00 millilitre(s)

Forme pharmaceutique:

Solution pour pour-on

Temps d'attente par voie d'administration:

Pour-on:

-

Bovins

- Viande et abats. 35 day

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QP54AA03

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Valide

Autorisé en:

Danemark

Description des conditionnements:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Disponible uniquement en [Anglais](#) [Italian](#) [Latvian](#) [Norwegian](#)

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Zoetis Animal Health ApS

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

21/06/2012

Site(s) de libération des lots du produit fini:

Zoetis Belgium

Autorité responsable:

Danish Medicines Agency

Numéro de l'autorisation:

46543

Date de modification du statut de l'autorisation:

21/06/2012

État membre de référence:

Irlande

Numéro de procédure:

IE/V/0260/002

États membres concernés:

Autriche Danemark France Pays-Bas Norvège Portugal Suède

Pour connaître les événements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.